

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2026

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Jusqu'en 2023, le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Président. À compter de 2024, le Compte Financier Unique (CFU) retrace l'ensemble des opérations, quelles que soient leurs natures, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé.

Depuis le 5 février 2026, un incident technique d'ampleur nationale affecte le fonctionnement de l'application CDG-D, utilisée par les services du comptable public pour la validation des Comptes Financiers Uniques. Cette indisponibilité, indépendante de la volonté de la collectivité et des services de la Direction générale des finances publiques, ne permet pas à ce jour de disposer de la version définitive du Compte Financier Unique 2025. Cette situation exceptionnelle impose d'adapter temporairement la procédure budgétaire.

Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 devait être présenté et soumis au vote du Comité syndical lors du comité syndicat du 24 février 2026, avec affectation des résultats.

Toutefois, la Trésorerie n'ayant pas pu valider le CFU 2025 à ce jour, celui-ci ne peut pas encore être présenté, ni voté dans sa version définitive. La présentation et le vote du Compte Financier Unique 2025, ont donc été reportés.

Le CFU 2025 fera l'objet d'une présentation et d'un vote ultérieurs, dès qu'il sera disponible dans sa version définitive. Une délibération d'affectation définitive des résultats devra alors être adoptée.

Néanmoins, afin de permettre le vote du Budget primitif 2026, une attestation de résultats anticipés établie par le comptable public, Monsieur Bernardin, autorise la reprise anticipée des résultats. Ainsi, une délibération spécifique d'affectation des résultats par reprise anticipée sera présentée, en accompagnement du vote du Budget primitif 2026.

Affectation avec reprise anticipée des résultats

1. Résultats exercice 2025

Investissement :

↳ Dépenses :	1 508 639,76 €
↳ Recettes :	1 376 603,05 €
↳ Excédent 2025 :	-132 036,71 €
↳ Excédent 2024 :	+ 798 062,38 €
↳ Excédent global de clôture 2025 :	666 025,67 €

Fonctionnement :

↳ Dépenses :	7 992 054,09 €
↳ Recettes :	8 603 290,67 €
↳ Excédent 2025 :	611 236,58 €
↳ Excédent 2024 :	+ 2 516 499,88 €
↳ Excédent global de clôture 2025 :	3 127 736,46 €

2. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025

Report des résultats avec reprise anticipée au budget primitif 2026 de la façon suivante :

Recette de fonctionnement

- 002 - Excédent de fonctionnement : 3 127 736,46 €

Recettes d'investissement

- 001 – Excédent d'investissement : 666 025,67 €

RESULTAT GESTION 2025 Reprise anticipée des résultats

COLLECTIVITE : SMIEEOM DU VAL DE CHER
Budget : 74200

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2025	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025 (titre effectué au compte 1068 en 2025)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER 2025	RESULTAT NET CUMULE DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
INVESTISSEMENT	-132 036,71 €		798 062,38 €	666 025,67 €	315 596,87 € 62 436,00 €	-253 158,87 €	412 866,80 €
FONCTIONNEMENT	611 236,58 €		2 516 499,88 €	3 127 736,46 €			3 127 736,46 €
TOTAL	479 199,87 €	0,00 €	3 314 562,26 €	3 793 762,13 €	315 596,87 €	-253 158,87 €	3 540 603,26 €

AFFECTATION DU RESULTAT NET CUMULE DE CLOTURE 2025			
Solde de la section d'investissement à reporter au BP 2026			
dépenses d'investissement - ligne 001			
recettes d'investissement - ligne 001	666 025,67		
Affectation au compte 1068 à inscrire au BP 2026)			
	0,00		
Affectation obligatoire		0,00	
Affectation complémentaire facultative			
Solde de la section de fonctionnement à reporter au BP 2026			
dépenses de fonctionnement - ligne 002			
recettes de fonctionnement - ligne 002	3 127 736,46		

Le comptable atteste du résultat anticipé ci-dessus,

A Romorantin, le 24 février 2026


Jean-Pierre BERNARDIN
Responsable du SGG
de Romorantin-Lanthenay

Budget primitif 2026

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 041-254100837-20260224-BP2026-BF



1. Section de fonctionnement - Dépenses

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à **11 542 541,91 €**.

Fonctionnement			
chapitre	Dépenses	Budget	part
D011	Charges à caractère général	7 826 674.49	67.81
D012	Charges de personnel et frais assimilés	810 000.00	7.02
D042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 181 638.83	10.24
D65	Autres charges de gestion courantes	127 340.62	1.10
D66	Charges financières	45 000.00	0.39
D67	Charges exceptionnelles	10 000.00	0.09
D68	Dotation aux amortissements et provisions	5 000.00	0.04
D023	Virement à la section d'investissement	1 536 887.97	13.31
Totaux		11 542 541.91	-

Elles se répartissent comme suit :

- ✓ Le poste le plus important des dépenses concerne le chapitre D011, plus précisément les prestations de services (611). Ce chapitre regroupe l'exploitation des déchèteries, la collecte et le traitement des OMR, ainsi que la collecte, le transport et le tri des déchets recyclables et verts. Il inclut également les prestations liées à des animations telles que la SERD ou le REPAIR CAFE, mais également des prestations d'élagage. Le budget prévisionnel alloué à ces dépenses s'élève à 7 826 674,49 €, soit 67,81 % des dépenses de fonctionnement.
- ✓ Le deuxième poste en importance correspond aux amortissements, avec un budget prévisionnel de 1 181 638,83 €.
- ✓ Enfin, le troisième poste concerne les frais de personnel, s'élevant à 810 000,00 €. Cette somme inclut les charges salariales et patronales, ainsi que les prévisions pour de futures embauches.

2. Section de fonctionnement – Recettes

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à **11 542 541,91 €**.

Fonctionnement			
chapitre	Recettes	Budget	part
R002	Résultat de fonctionnement reporté	3 127 736.46	27.10
R013	Atténuation de Charges	6 000.00	0.05
R042	Opération d'ordre de transfert entre sections	40 000.00	0.35
R70	Produits des services, du domaines et vente directe	588 345.69	5.10
R73	Impôts et taxes (TEOM)	7 006 649.76	60.70
R74	Dotations, subventions et participations	274 285.00	2.38
R76	Produits financiers	25.00	0.00
R77	Produits exceptionnels	4 500.00	0.04
R75	Autres produits de gestion	495 000.00	4.29
Totaux		11 542 541.91	-

Elles se répartissent comme suit :

- ✓ R73 : Le poste le plus important des recettes est constitué par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui représente 60,70 % des ressources du syndicat soit 7 006 649,76 €.
- ✓ R70 : Le deuxième poste est celui des produits des services et de la vente directe, constitué de la redevance spéciale, qui est payée par les administrations, maisons de retraite, hôpitaux, collèges et les campings, ainsi que de la revente des matières recyclables qui représente 5,10 % des recettes soit 588 345,69 €
- ✓ R75 : Le troisième poste est celui des autres produits de gestion, notamment, suite à la contractualisation avec le Cabinet Leyton – conseil en ingénierie fiscale, afin d'être accompagné dans les démarches visant à obtenir le remboursement de la TVA afférente aux activités non imposables.
- ✓ Le quatrième poste est celui des aides des éco-organismes des filières REP (CITEO, Ecomaison, Eco-DDS, Ecosystem, Refashion, Valobat, Ecologic, Ecominero) qui représente 2,38 % soit 274 285,00 €.
- ✓ Dans les recettes de fonctionnement est inclus le montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2025 pour 3 127 736,46 €

3. Section d'investissement - Dépenses

La section d'investissement s'équilibre à **3 704 712,47 €**.

Investissement			
chapitre	Dépenses	Budget	part
OO1	Solde exécution investissement reporté (déficit)	-	-
D16	Emprunts et dettes assimilés	225 074.00	6.08
D20	Immobilisations incorporelles	162 000.00	4.37
D21	Immobilisations corporelles	1 986 426.00	53.62
D23	Immobilisations en cours	854 615.60	23.07
D45	génie Civil	121 000.00	3.27
D040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000.00	1.08
	RAR 2025 comptabilisé dans chaque chapitre	315 596.87	8.52
Totaux		3 704 712.47	-

Elles se répartissent de la façon suivante (% par rapport à la dépense d'investissement)

- ✓ **Opération 10001** : Bacs OMR/Composteurs : 105 500 € soit 2,85 %
- ✓ **Opération 10002** : Colonnes aériennes : 326 000 € soit 8,80 %
- ✓ **Opération 10009** : Bureaux administratifs/communication : 12 000 € soit 0,32 %
- ✓ **Opération 10010** : Déchèterie : 55 000 € soit 1,48 %
- ✓ **Opération 10011** : Centre de transfert : 981 000 € soit 26,48 %
- ✓ **Opération 10013** : Points d'apport volontaires enterrés : 239 000 € soit 6,45 %
- ✓ **Opération 10014** : Déchèterie de Contres : 8 000 € soit 0,22 %
- ✓ **Opération 10016** : Déchèterie de Noyers : 64 005,63 € soit 1,73 %
- ✓ **Opération 10017** : Déchèterie de Montrichard : 559 926 € soit 15,11 %
- ✓ **Opération 10018** : Recyclerie Noyers sur Cher : 652 609,97 € soit 17,62 %
- ✓ **Le génie civil** concernant les points d'apport volontaires enterrés : 121 000 € soit 3,27 %
- ✓ Les RAR 2024 représentent 315 596,87 € 8,52 %
- ✓ Le remboursement de l'emprunt 6,08 %
- ✓ Reprise subvention 2025 – opération d'ordre 1,08 %

4. Section d'investissement - Recettes

La section d'investissement s'équilibre à **3 704 712,47 €**.

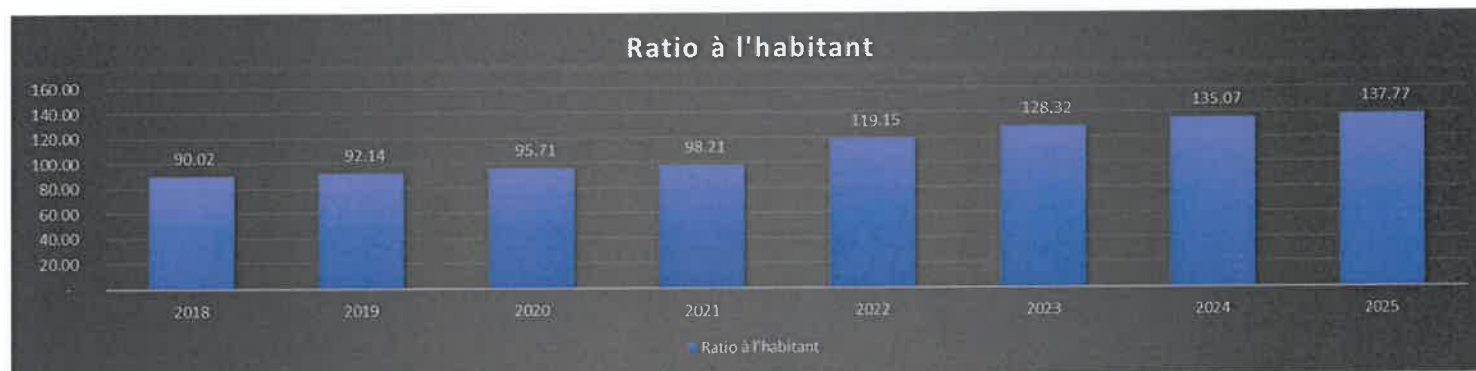
Investissement			
chapitre	Recettes	Budget	part
R001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	666 025.67	17.98
R021	Virement de la section de fonctionnement	1 536 887.97	41.48
R040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 181 638.83	31.90
R024	Produits de cession d'immobilisations	70 000.00	1.89
R10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	66 722.00	1.80
D45	Génie Civil	121 000.00	3.27
	RAR 2025	62 438.00	1.69
Totaux		3 704 712.47	-

Elles se répartissent comme suit :

- ✓ Le poste des recettes des amortissements représente 1 181 638,83 €.
- ✓ Dans les recettes d'investissement est inclus le montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2024 pour 666 025,67 €
- ✓ En 2025, l'excédent de fonctionnement étant de 3 127 736,46 €, il a été prévu un virement de la section de fonctionnement vers l'investissement de 1 536 887,97 €

5. Fiscalité : Taux de contributions - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

A ce jour, le syndicat ne disposant d'aucune information concernant les bases fiscales pour l'année 2026, l'inscription budgétaire a été réalisée sur les bases prévisionnelles de l'exercice 2025.



Ces ratios sont réalisés à partir du montant attendu divisé par le nombre d'habitants par année.

Les taux de TEOM restent inchangés en 2026 et s'établissent, pour chaque commune, comme suit :

- ✓ Pour 1 collecte hebdomadaire : 14%
- ✓ Pour 1 collecte hebdomadaire hors zone : 10,40 %

Conformément à la délibération n°15-2024 du 27 mars 2024

Le taux « Hors zone » est appliqué aux habitations qui ne bénéficient pas de la collecte en porte à porte et qui se situe à plus de 200m du point de collecte, sur présentation d'une délibération de la commune. La demande d'allègement du taux de TEOM est formulée par la commune et doit être transmise au syndicat avant le 15 septembre, chaque année.

6. Dettes

L'encours de la dette

	2024	2025	2026
encours au 1er janvier	3 766 668.24	3 546 028.16	3 327 789.84
annuités	258 460.12	222 844.67	258 460.12
dette par habitants	74.32	69.89	65.43

Les épargnes

	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	8 079 860.17	10 335 810.79	11 079 790.55
Epargne de gestion	326 638.64	2 554 319.92	3 310 581.13
Epargne brute	286 636.25	2 516 499.88	3 274 965.68
Epargne nette	68 178.52	2 295 859.80	3 052 121.01

7. Les ratios

	2022	2023	2024	2025
Ratios / population	51035	50807	50681	50858
1. Dépenses réelles de fonctionnement / population	146.57	153.35	154.28	157.14
2. produits des impositions directes / population	119.15	128.32	135.07	137.79
3. recettes réelles de fonctionnement / population	153.70	191.06	203.94	217.86
4. dépenses d'équipement brut / population	20.88	47.76	8.43	8.41
5. encours de la dette / population	53.65	78.44	74.32	69.89
6. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	6.00%	5.61%	5.72%	6.20%
7. Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	14.00%	24.99%	41.35%	32.00%
8. encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	35.00%	35.00%	34.30%	30.03%

8. Effectifs de la collectivité

Au 31 décembre 2025

2025	Titulaires	Non titulaires	Total	Total ETP
A	1	1	2	1.80
B	1	0	1	1.00
C	3	4	7	7.00
TOTAL	5	5	10	9.80

Fait à Seigy, le 24 février 2026

Le Président,
Éric MARTELLIERE

SMIEEOM VAL DE CHER
22 Rue de Gônnée
41110 SEIGY
smieeom.val2c@orange.fr
254 100 837 00023 - 3811z